

GROUPE IRD - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 44 274 913,25 €
40, RUE EUGENE JACQUET – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
456 504 877 RCS LILLE METROPOLE
EURONEXT PARIS – COMPARTIMENT C - CODE ISIN FR 0000124232

**CONVENTIONS REGLEMENTEES ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 AVRIL 2021**

Convention ARS TERRA

Le Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de partenariat avec l'association FESTIVAL ARS TERRA et le versement de la somme de 1 500 €.

Il s'agissait de renouveler la subvention à l'Association FESTIVAL ARS TERRA dont Luc DOUBLET (Administrateur et membre du Comité d'audit) est le Président et dont l'objet est l'organisation d'un festival international de musique ayant pour but de donner l'occasion à de jeunes musiciens lauréats de concours nationaux et internationaux de se produire auprès du public régional. L'association s'engage à promouvoir l'image de ses partenaires au travers de ses différents supports de communication et autorise ces derniers à être référencés en qualité de partenaires officiels en contrepartie du versement de la somme de 1 500 €.

Administrateurs concernés : Monsieur Luc DOUBLET

Convention accélérateur Hauts-de-France avec SKEMA

Dans le cadre du dispositif de l'accélérateur PME Hauts-de-France, déployé en région par BPI en partenariat avec ENTREPRISES ET CITES et la Région Hauts-de-France, le programme accompagne depuis novembre 2018, après sélection, des dirigeants de PME disposant d'un potentiel de croissance. Dans le cadre de ce programme, le module de formation est assuré par SKEMA Business School. Il est à noter qu'un certain nombre d'entreprises accompagnées par IRD GESTION ont pu bénéficier de ce programme, dont le Groupe IRD et Entreprises et Cités sont partenaires dès l'origine.

Le Conseil d'Administration a autorisé le soutien de ce dispositif par un partenariat avec SKEMA Business School pour financer à hauteur de 70% les coûts relatifs aux modules de formation pour la 3^{ème} promotion, soit 134.400 euros, dans le cadre d'une convention de formation professionnelle.

Administrateurs concernés : Mme Alice GUILHON, Administratrice, (Directrice Générale de SKEMA) et M. Marc VERLY, Administrateur (Administrateur de SKEMA).

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC AVENIR ET TERRITOIRES III

Le Conseil d'administration, autorise la conclusion d'une convention d'assistance à la gestion de trésorerie, de back office immobilier et d'assistance à valorisation IFRS entre GROUPE IRD SA la Société AVENIR ET TERRITOIRES III. En effet, en date du 28 avril 2020, le Conseil a autorisé la participation de GROUPE IRD à la création d'AVENIR ET TERRITOIRES III.

GROUPE IRD et BATIXIS détiennent chacune 10% du capital de la Société.

La Présidence est assurée par Oxalis Consulting et ont été conclus un contrat de prestations avec BATIXIS pour la gestion technique et la gestion locative et un contrat de prestations de gestion administrative avec RESALLIANCE SERVICES.

Le Président sollicite l'autorisation du Conseil d'Administration pour conclure une convention de prestations de services au bénéfice d'AVENIR ET TERRITOIRES III couvrant les prestations techniques de back office immobilier et d'assistance à la valorisation IFRS (notamment suivi des actifs immobiliers, suivi des VEFA/BEFA, suivi des investissements et des cessions mais aussi la réalisation du business plan et du plan de trésorerie, valorisation des actifs à la juste valeur). La rémunération des prestations est fixée par une grille de facturation en fonction des prestations rendues.

Administrateur concerné : M. Marc VERLY, Administrateur (Président d'OXALIS CONSULTING, Présidente d'AVENIR ET TERRITOIRES III).